

La Seconde République au bocage Finistère (1848-1852)

Laurent Le Gall



Édition électronique

URL : <http://abpo.revues.org/835>
DOI : 10.4000/abpo.835
ISBN : 978-2-7535-1502-4
ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2006
Pagination : 99-115
ISBN : 978-2-7535-0331-1
ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Laurent Le Gall, « La Seconde République au bocage Finistère (1848-1852) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 113-2 | 2006, mis en ligne le 30 juin 2008, consulté le 01 octobre 2016.
URL : <http://abpo.revues.org/835> ; DOI : 10.4000/abpo.835

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Presses universitaires de Rennes

La Seconde République au bocage Finistère (1848-1852)

Laurent LE GALL

ATER, université de Bretagne-sud
CERHIO, FRE CNRS 3004

« La Seconde République au bocage ». Le titre est, bien évidemment, un clin d'œil au maître-livre de Maurice Agulhon¹. Il espère toutefois être autre chose, un contrepoint armoricain au modèle d'un processus de politisation objectivé par l'auteur pour la Basse-Provence de la première moitié du XIX^e siècle. Maurice Agulhon a toujours souligné que la fameuse « descente de la politique vers les masses » avait pris forme dans un espace particulier : celui des gros bourgs ruraux du Var dont la morphologie et la stratification sociale se conformaient davantage aux caractéristiques des petites villes qu'à celles de villages peuplés essentiellement de paysans. Fort différent du département méridional parsemé de ces dizaines de petites agglomérations, le Finistère de la monarchie de Juillet et de la Seconde République appartenait à un autre type de paysage, d'espace et de société : chefs-lieux très fréquemment étiques, émiettement de la population, fragmentation du territoire communal-paroissial, omniprésence de la haie et des fossés, mauvais sentiers dessinaient une entité très majoritairement bocagère... À la fois dans les faits et dans les représentations que la plupart des contemporains s'en faisaient.

La double renaissance de la République et du suffrage universel, en 1848, ne prit pas seulement, dans cette partie de la Basse-Bretagne, la forme d'un placage institutionnel dans un département arboré. À l'aune des prises de position qui saluèrent, dans les régions du sud de la France, par exemple, l'annonce de la République², le Finistère pouvait faire piètre figure : vu de Paris, il s'y passait bien peu de chose, entre ralliements furtifs et silences coupables. Une asthénie politique qui conforta rapidement les nouveaux administrateurs fraîchement nommés, désespérés de ne pouvoir diffuser aisément nouvelles et propagande, dans la perpétuation d'une

1. AGULHON, Maurice, 1979 (1970). *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la II^e République*, Paris, Le Seuil, 1970.

2. Un exemple : MCPHEE, P., 1995 (1977). *Les Semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales, 1846-1852*, Perpignan, Les Publications de l'Olivier, p. 81-112.

interprétation, à la fois anthropologique et paysagère, de la situation finistérienne : hermétiques aux enjeux de la politique nationale, les Bas-Bretons des campagnes incarnaient ces hommes tapis dans leurs villages, incapables d'être atteints par les formes d'une conversion républicaine dont la progression, à partir des noyaux urbains, semblait garantir ailleurs les succès à venir. Dans les explications des commissaires et des sous-commissaires du gouvernement provisoire, la haie parasitait les liens, faisait écran, alimentait quelquefois un discours sur l'hypocrisie d'une population qui masquait, à l'ombre des écarts, des réminiscences chouannes ou son inféodation à des hommes qui en assuraient traditionnellement la direction : le noble et surtout le prêtre. Retrouvant les accents de l'administration louis-philipparde qui, près de vingt ans auparavant, avait indexé ses échecs sur les labyrinthes du bocage, le nouveau personnel préfectoral de 1848 continuait de perpétuer le topique d'un Ouest armoricain impénétrable politiquement. Paysage antirévolutionnaire – pour ne pas dire contre-révolutionnaire – pour les républicains de la première heure, le bocage devint, dans une époque marquée par l'instabilité et l'effervescence, cette double métaphore des risques qu'encourait à court terme le régime et de son impossible unité.

Cette vision négative d'un paysage finistérien ne saurait, pour autant, le réduire à n'être qu'un simple arrière-plan ou un traquenard verdoyant propice à faire chuter le régime. En universalisant le suffrage – avec tous les guillemets attribués à un universel masculin –, la République créait aussi, de fait, les conditions d'un « remuement » territorial dont le bocage fut à la fois un prétexte pour conserver, exercer et/ou conquérir le pouvoir, et un enjeu dans la formation d'une identité proprement communale. La démocratisation politique du printemps et de l'été 1848 allait conférer, dès lors, un nouveau sens au bocage.

Les enjeux politiques du bocage

De la convocation des électeurs au chef-lieu de leur canton respectif, le 23 avril 1848, les historiens ont souvent conservé, à la suite de la description classique de Tocqueville, l'image de ces cortèges de votants plus ou moins disciplinés convergeant vers les urnes du scrutin. Significatives d'une unanimité communautaire que la procédure d'individualisation du suffrage n'aurait pas altérée – voire, au contraire, renforcée³ –, cette première consultation généra, dès son annonce, des tensions territoriales, dont l'amplification alla de pair avec la répétition des scrutins au cours de l'année (élections complémentaires à l'Assemblée Constituante en juin et en septembre, élections aux conseils généraux et d'arrondissement en août, élection présidentielle du 10 décembre). La centralisation imposée, au nom d'une logique étatique qui espérait diluer les influences néfastes en concen-

3. ROSANVALLON, Pierre, *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 289-294.

trant les bataillons de mandants aux chefs-lieux de canton, provoqua, par contrecoup, une émergence des forces centrifuges. Le désir d'un repli sur la sphère communale favorisa, ainsi, une correspondance abondante des édiles avec les autorités départementales en vue d'obtenir une partition de la circonscription de référence et l'établissement de sections dont beaucoup espéraient que leurs limites se superposeraient à celles de leur commune. L'insoumission implicite à une géographie électorale dictée par l'État et le choix de la dissociation trouvèrent alors dans la morphologie de l'espace et les contraintes du bocage – elles furent prestement valorisées dans les lettres – un argumentaire qui devait servir à infléchir la position de l'administration. Mis en avant dans la lettre qu'adressa le 7 avril 1848 le très inflexible maire de Moëlan, Casimir de Mauduit, au sous-commissaire de Quimperlé, la dispersion du corps électoral, l'impraticabilité des chemins, les risques de la lenteur et de l'abstention dressaient le tableau noir des difficultés quasi insurmontables auxquelles de valeureux votants allaient être livrés : « Les villages de Moëlan les plus peuplés sont éloignés de 16 kilomètres de la ville de Pont-Aven et pour y arriver il faut traverser la rivière de Bélon sur deux bacs fort petits et ne pouvant transborder à chaque voyage que trente personnes, sous peine de couler bas, ce qui a eu lieu en 1832, et il périt 22 personnes sur 40 que contenait le bateau. Il faut une demi-heure pour voyager, ce qui exigera 16 heures entre les deux bacs pour le passage des mille électeurs et 16 heures pour le retour⁴. » Les références de ce type abondent qui firent de la proximité un enjeu éminemment politique : celui de la mobilisation des citoyens dont l'étiage devait signaler et garantir l'adhésion à la procédure démocratique mise en œuvre par le régime républicain.

À l'épreuve des résultats, la corrélation entre proximité et participation n'est pourtant pas aussi évidente que les élus voulurent bien le suggérer. La mobilisation des commettants – forte en avril (82,15 %) avant son très net fléchissement de l'été et de l'automne puis sa croissance de décembre – ne fut pas forcément indexée sur la proximité de l'urne. En prévision de l'échéance présidentielle, les 43 cantons avaient été partagés en 119 sections (les autorités avaient donc cédé aux sollicitations); 33 communes devinrent, du fait même de la partition, des chefs-lieux de section. Le calcul de leur taux moyen de participation (soit 78,75 %) oblige à constater que le rapprochement de la décision aida au retour des votants devant les urnes. L'abstention fut d'autant plus facilement enrayée que le scrutin national apparaissait comme une affaire communale. Avec un taux de participation supérieur de dix points à la moyenne départementale (68,42 %), le vote dans les sections communales témoignait que l'enracinement de la procédure démocratique dépendait aussi de son inscription dans un territoire aux limites restreintes. Toutefois, dans plus d'un tiers des cas, la mobilisation des votants dans ces sections fut inférieure à celle calculée pour l'ensemble de leur canton.

4. Arch. dép. du Finistère, 3 M 157.

La dénonciation de l'enclavement et des difficultés à rejoindre l'urne répondit autant au souci de la facilitation des opérations électorales qu'à des enjeux plus souterrains : en l'occurrence, la préservation ou le renforcement de certaines positions de pouvoir au niveau local. Revenons à Moëlan. Casimir Thomas de Mauduit appartenait au milieu légitimiste dans un arrondissement où les familles de la noblesse locale n'avaient pas fait le deuil du renversement de Charles X. Maire de la très peuplée commune littorale (4325 habitants en 1846) au moment où la révolution de février éclata, il incarne une figure du ralliement politique de façade – sa lettre commençait par un retentissant « Vive la république française » – attendant, depuis son réduit communal, des jours meilleurs et les prémices d'une possible reconquête. Dans une période où la stabilité de l'édifice social risquait de chanceler devant des aspirations populaires incontrôlées, où la circulation des hommes se doublait d'une crainte de les voir se muer en autant de prosélytes de la subversion, isoler la commune pour mieux asseoir son pouvoir devenait, pour de nombreux notables, une évidence et un réflexe de survie. De Mauduit concourut ardemment à ce projet. Homme de fer dans sa commune, ce propriétaire, né en 1786, dont la fortune était estimée à 10000 francs, avait imposé son patronage partout. Les élections lui permirent d'imprimer sa marque ; elles étaient sa chasse gardée. Réélu maire à la suite du scrutin du 30 juillet, il n'avait certainement pas laissé d'autre choix que de voter pour lui. Les 23 conseillers municipaux obtenaient entre 556 – soit le nombre de bulletins trouvés dans l'urne – et 545 suffrages. Avec plus de 99,50 % des voix exprimées en faveur des candidats de la liste concoctée par le grand notable de la commune, l'opposition au sein de l'assemblée communale – si tant est qu'elle ait pu exister – était réduite à néant, à moins qu'elle ne s'exprimât en filigrane dans le taux d'abstention : une participation de plus de 54 % des inscrits ne faisait pas du monarchiste de Mauduit le représentant de l'ensemble du corps communal⁵. C'est pourtant bel et bien à un « homme-commune » que les élections suivantes apportèrent leur consécration. Elles attestent, en effet, ce que l'on pressentait : le lien quasi organique entre un maître et une communauté ; un lien que le scrutin devait mettre en évidence, en valorisant la similitude des comportements de tous les votants et l'identification de tous les hommes à un seul – le premier – d'entre eux.

Les résultats des élections au conseil général en témoignent. Deux sections furent érigées, l'une à Pont-Aven, l'autre à Moëlan. La compétition entre les deux candidats révéla, au-delà des fractures politiques, une fragmentation territoriale. Si le notaire Kersulec, adjoint au maire de Pont-Aven, fit le plein des voix dans sa section – 973 suffrages soit 96,81 % des bulletins exprimés – et devança très largement de Mauduit, le maire de Moëlan laissa loin derrière lui son adversaire dans sa propre circonscription : avec 593 voix (soit 90,81 % des bulletins exprimés), il rappelait qu'il n'était pas

5. Chiffres extraits du procès-verbal de l'élection du 30 juillet 1848 (Arch. dép. du Finistère, 3 M 178).

facile de le défier sur ses terres⁶. Battu pour n'avoir pas réussi à fédérer les suffrages au-delà des limites de sa commune sectionnaire, victime des logiques territoriales sous-jacentes, le légitimiste pouvait toujours se satisfaire des chiffres de son bureau de vote qui prouvaient, une nouvelle fois, les ressorts de sa domination. Les résultats de l'élection présidentielle, moins de quatre mois après, confirmaient encore un peu plus la situation : non seulement, la commune de Moëlan était celle qui avait le plus voté dans le canton (78,61 % pour une moyenne de 76,12 % dans les quatre sections) mais, cas unique dans le Finistère, tous les suffrages s'étaient portés sur le même nom, celui de Cavaignac en l'occurrence. Tous les suffrages ou presque... sur les 849 bulletins retirés de l'urne, un seul portait la mention Bonaparte, « une voix douteuse repoussée par le bureau et jointe aux pièces⁷ ». Exerçant sa suzeraineté sur sa commune-lige de Moëlan, Casimir Thomas de Mauduit aurait-il pu accepter de voir, en ce printemps ou rien n'était encore joué, ses hommes lui échapper ? Soutenons donc l'hypothèse suivante : plus que des considérations épistolaires sur l'isolement d'une péninsule, c'est le souci de ne pas ébrécher l'unité communalo-communautaire organisée sous sa direction qui guida la plume du maire ce 7 avril 1848. Malgré les risques de noyade et les files d'attente promis, malgré l'évocation des probables bagarres, les électeurs de Moëlan se déplacèrent pour voter massivement ; avec un taux de participation de plus de 90 % lors des élections à l'Assemblée constituante, le canton de Pont-Aven faisait partie des 10 premiers cantons du département où la mobilisation fut la plus forte⁸. L'utilisation de l'argument bocager, son instrumentalisation, la manipulation des représentations d'un paysage qui faisait de la commune un territoire éclaté permettaient en des temps d'incertitude de construire des bastions. La République, dans le Finistère, consacrait ici et là un repli communal dont le bocage, tel qu'il fut présenté par des notables, servit à favoriser l'autonomie et l'individualisation.

Les élections municipales, une catalyse territoriale

La construction du territoire politique

Plus encore que sous la monarchie de Juillet, les élections furent sous la République des enjeux territoriaux. Ces derniers prirent, à l'intérieur des communes, des formes différentes. Un clivage socio-spatial qui se réfracta, par exemple, dans les urnes de Locronan. Évoquant l'ébullition qui y régnait, le sous-préfet de Châteaulin rappelait qu'elle provenait « [d']une lutte entre deux partis qui divisent la Commune : Celui des habitants de

6. Arch. dép. du Finistère, 3 M 165. Résultats dans les sections de Pont-Aven et de Moëlan : respectivement 1 005 votants (Kersulec : 973 et de Mauduit : 31) et 653 votants (Kersulec : 60 et de Mauduit : 593).

7. Arch. nationales, B II 985, procès-verbal du canton de Pont-Aven. Avec 1 820 bulletins et plus de 84 % des suffrages exprimés, Cavaignac l'emportait dans le canton.

8. Arch. nationales, C 1404, procès-verbal du canton de Pont-Aven. 2 443 votants pour 2 692 commettants, soit une participation de 90,68 %.

l'Agglomération du Bourg, ayant à sa tête l'ancien Maire M Boyer ; et Celui des habitants des fermes ou Cultivateurs, qui a élevé a la Mairie M. Sauveur⁹ ». La prise en compte d'une spécificité territoriale intracommunale : l'élection à Plounéour-Ménez, le 29 juillet 1849, d'un adjoint spécial – 110 votants et 930 inscrits – pour la section de Loc-Éguiner donnait enfin raison aux habitants de cette succursale qui avaient pétitionné à plusieurs reprises pour faire valoir leur droit à la différence. Le désir, enfin, de se débarrasser de tout étranger qui ne saurait plus représenter une commune désormais dépourvue de ses électeurs forains. Neuf conseillers municipaux de Plonéour-Lanvern contestaient ainsi le choix du nouveau porteparole de la commune : « Le citoyen Queneudes, négociant à Pont Labbé a Réuni Le plus grand nombre des suffrages ; Mais nous pensons qu'il n'a pas qualité de Remplir Les fonctions de Maire dans notre Commune, attendu qu'il n'y a pas donc domicile Réel¹⁰. »

Ces exemples, pris parmi les plus saillants, ne reflètent que la réalité la plus apparente des rapports qui se nouèrent entre territoire et élection. À une époque où les remodelages spatiaux de la Révolution et du Consulat faisaient sentir encore leurs effets, où le cadre communal souffrait d'un déficit de légitimité, l'activité électorale contribua à donner sens et forme aux limites administratives. Dans une Basse-Bretagne où l'encellulement ecclésiastique primait, où la paroisse et ses subdivisions – quartiers, trèves, frairies¹¹ – étaient les références mentales et les territoires d'appartenance symboliquement et physiquement vécus¹², la procédure démocratique dans tout ce qu'elle impliquait – émissaires quadrillant hameaux et chemins, ancrage du vote dans un lieu qui lui était spécifiquement dévolu – restait, en effet, un des seuls vecteurs de la différenciation communale. Si la République précipita le mouvement, la confusion des limites guettait toujours et l'impérialisme paroissial – la commune se dit en breton *ar barrez*, la paroisse... – perdurait aisément¹³. Les mots étaient d'ailleurs là pour le dire. Signée par une dizaine de personnes de Kerlouan, la protestation du 3 août 1848 employait invariablement un terme pour l'autre : « Nous Soussignés habitants de la commune de Kerlouan déclarons protester contre la validité des élections communales de notre paroisse¹⁴. » Les abus de langage trahissaient la difficile émancipation de la commune à partir de

9. Arch. dép. du Finistère, 3 M 177, lettre au préfet du 19 avril 1849.

10. Arch. dép. du Finistère, 3 M 179, lettre au préfet du 13 septembre 1848.

11. DE KERANFLECH, Ch., « Une frairie bretonne », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1857, 2, p. 281-301 ; DE L'ESTOURBEILLON, R., *Les frairies ou corporations rurales*, Paris, 1883 ; ÉLEGOET, Louis, *Saint-Méen. Vie et déclin d'une civilisation paroissiale dans le Bas-Léon*, Paris, Anthropos, 1981, p. 185-190 ; GARREC, R., « La trêve de Kergloff au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1998, t. CXXVII, p. 381-398 ; PROVOST, Georges, *La Fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Le Cerf, 1998, p. 29-39.

12. SEGALÉN, Martine, *Quinze générations de Bas-Bretons*, Paris, PUF, 1985, p. 33.

13. LAMBERT, Y., « L'évolution des rapports entre l'espace et le sacré à Limerzel au XX^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1983, t. 90/2, p. 261-272, 262.

14. Arch. dép. du Finistère, 3 M 175.

sa matrice paroissiale et le flou qui entourait son existence. Il n'empêche, en permettant aux conseils municipaux d'être élus au suffrage universel, la République alimentait de nouvelles dynamiques territoriales intra-communales, bouleversait l'équilibre censitaire qui s'était peu à peu construit depuis les premières échéances de 1831 et renforçait, ce faisant, la légitimité d'une commune qui affermissait ainsi son statut de territoire politique individualisé et autonome.

Territoire politique. Une définition s'impose au préalable¹⁵. À condition de considérer la commune, non pas seulement comme une circonscription administrative, mais comme un espace irrigué par des mouvements liés à la conquête ou à la conservation du pouvoir municipal – qui en était d'ailleurs une des incarnations – et à la défense ou à la promotion des intérêts communs, est territoire politique l'espace local organisé selon des limites prédéterminées et soumis à des pratiques relevant des domaines énumérés¹⁶. Territoire politique, la commune le fut donc dans des moments de crise (les émeutes frumentaires, par exemple) ou lorsqu'il s'agit de voter. Dans cette conjoncture – celle qui nous intéresse ici –, la commune épousait parfaitement, à partir du suffrage universel, les limites d'un territoire politique dont l'épicentre – le chef-lieu – matérialisait l'unité de l'entité. Pensé, imaginé comme une addition de segments contigus, le territoire électoral ne cessa cependant de balancer entre aspiration à l'unité et réalité de la fragmentation. À l'urne métaphorique de la communauté rassemblée et de la jonction des hameaux s'opposaient, dans les faits, les tiraillements internes et les discontinuités de l'espace. La comparaison entre le processus électoral dans des communes françaises du milieu du XIX^e siècle et la réforme de Clithène dans l'Athènes de la fin du VI^e siècle paraîtra peut-être hasardeuse¹⁷. Elle trouve son origine dans les ressemblances observables entre les modalités de construction de la démocratie par la constitution d'un espace civique. Le mélange des citoyens, principe élémentaire de l'entre-soi démocratique et manifestation de l'appartenance à une même communauté politique, passait par un entremêlement des territoires. Si la Basse-Bretagne de la Seconde République ne fut pas l'Attique pré-classique, il ne nous semble pourtant pas complètement incongru de penser le « remuement » territorial communal consécutif aux renouvellements municipaux à la lumière du *synœcisme* de la cité grecque¹⁸. Le sous-préfet de

15. LEVY, J., *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, p. 99-113.

16. « On peut définir la politique locale comme l'ensemble des relations de concurrence visant à conquérir le pouvoir spécifiquement politique (objectivé dans des mandants municipaux), dans les limites de l'espace local commun (la commune) » : définition plus restreinte de MARESCA, S., « Le territoire politique », *Revue française de science politique*, 1984, t. 34/3, p. 449-466, 450. Voir aussi la définition du territoire politique que donne GERVAIS-LAMBONY, Ph., « Territoires et politique : une approche géographique », dans CEFAL, D. (dir), *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, p. 253-269, 259.

17. DETIENNE, M., *Comparer l'incomparable*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 105-127.

18. VIDAL-NAQUET, Pierre, LEVEQUE, Pierre, *Clithène l'Athénien*, Paris, Les Belles Lettres, 1964; MEIER, Ch., *La naissance du politique*, Paris, Gallimard, 1995, p. 71-106; RUZE, F.,

Morlaix, dans son rapport du 10 juin 1843, ne disait pas autre chose en gageant le succès des élections sur la conviction que la catalyse électorale aurait raison des perturbations de l'équilibre territorial :

« J'avais Craint pendant quelque temps qu'une forte opposition organisée par le parti légitimiste se manifestât dans quelque grande Commune des cantons de S^t Pol et Plouzévéde et particulièrement dans les Communes de S^t Pol et Cléder, mais Je suis fondé à espérer aujourd'hui qu'un rapprochement aura lieu et que les élections municipales loin d'être une occasion de diviser tendront au Contraire à *opérer une fusion* qui serait si désirable si elle était Complète et Sincère¹⁹. »

Le bocage électoral de la monarchie de Juillet Un territoire en pointillé

Il y eut une République au bocage comme il y eut une monarchie aux villages. Électoralement parlant. L'étude que nous allons entreprendre maintenant est destinée à analyser, le plus finement possible, la réfraction des élections sur l'espace communal et les conditions d'avènement d'un *synœcisme* engendré par la quête du pouvoir municipal²⁰. Il s'agit donc de dépasser l'écume apparente des tensions spatiales pour essayer de percevoir comment le territoire politique évolua, se transforma, se dilata ou se rétracta. Si toutes les communes ne furent pas divisées en sections, toutes furent soumises, en revanche, à cet examen de passage territorial qu'imposaient implicitement des scrutins à répétition. La participation ou l'abstention des mandants appelés à se déplacer au chef-lieu induisirent automatiquement une géographie électorale. À l'historien d'évaluer les rapports de force spatiaux qui étaient susceptibles de se nouer, les ressorts de la mobilisation – la validité du diptyque proximité/éloignement –, les perturbations que la mise en place du suffrage universel pouvait apporter à l'ossature d'un territoire politique que les échéances censitaires avaient forgée. Pour cela, nous nous appuyerons sur les conclusions auxquelles nous avons abouti après avoir étudié les comportements électoraux de plus de 1 000 mandants répartis dans cinq communes du Finistère (Nizon, L'Hôpital-Camfrou, Mahalon, Le Ponthou, Le Folgoët)²¹.

La monarchie de Juillet ou la mise en forme d'un territoire en pointillé. C'est notre première constatation. Sur les 80 villages qui accueillait la population de Nizon, 57 (71,25 %) étaient susceptibles d'être représentés par au moins l'un des leurs en 1832; l'espace électoral se dilatait un peu

Délibération et pouvoir dans la cité grecque de Nestor à Socrate, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 369-373.

19. Arch. dép. du Finistère, 3 M 169, rapport au préfet.

20. DUPEUX, Georges, « Le Problème des Abstentions dans le Département du Loir-et-Cher au Début de la Troisième République », *Revue française de science politique*, 1952, t. 2/1, p. 71-86, 80-84.

21. Nous nous permettons de renvoyer à notre thèse : LE GALL, Laurent, *L'électeur en campagnes. Une Seconde République dans le Finistère*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université Lumière-Lyon 2, 2004.

puisqu'en quatorze ans après, 63 écarts (78,85 %) abritaient un ou plusieurs mandants. L'observation vaut, de la même façon, pour Mahalon où, malgré le moindre émiettement de la population, des hameaux restèrent quelquefois provisoirement, quelquefois définitivement, sans aucun électeur : en 1837, 12 des 66 hameaux (18,18 %) étaient exclus de la procédure électorale; en 1846, 11 (16,66 %) étaient toujours ignorés. Sous la monarchie louis-philipparde, le cens de l'exclusion sociale était aussi un cens de l'exclusion territoriale. La fusion métaphorique des espaces infracommunaux au moment des élections était forcément incomplète, délaissant tel ou tel village, rejetant hors du périmètre politique collectif des nœuds de peuplement. Le *synœcisme* qui s'accomplissait dans les urnes restait un *synœcisme* inaccompli. L'inachèvement était d'autant plus évident que certains hameaux, pourvoyeurs d'électeurs, n'étaient pas représentés faute de votants. Chiffons : à L'Hôpital-Camfrout, 6 des 20 villages (30 %) intégrables à la procédure électorale ne donnaient aucun mandant au premier tour du scrutin du 11 juin 1837; 8 (40 %) restaient à l'écart une semaine plus tard et 4 – sur 18 – (22,22 %) neuf ans après. Il faut donc imaginer le territoire politique communal sous la monarchie de Juillet comme un territoire émietté, alvéolaire, en pointillé. Un territoire façonné autant par les inégalités sociales que par les attitudes variables des mandants. Un territoire « recommencé » à chaque élection. Mais structuré, toutefois, par quelques lignes de force.

Ce sera notre seconde constatation. L'extrême diffraction électorale et les recompositions territoriales induites par la répétition des opérations ne sauraient masquer une réalité : les gros hameaux électoraux furent partout les porteurs de la continuité territoriale. Il ne s'agit pas encore de jauger les rapports de force entre les différentes parties de la commune mais de s'attacher à une observation : les villages qui abritèrent les plus forts contingents de mandants étaient ceux dont la représentation dans l'urne risquait d'être le moins compromise. Les écarts les plus riches – qui n'étaient pas toujours les plus peuplés – s'imposaient ainsi par la loi du nombre. Au Folgoët comme à L'Hôpital-Camfrout, la logique quantitative prima : les quatre plus gros villages électoraux de la commune léonarde – pris parmi le bourg, Feunteun Méas, Guicquelleau, Kerbriant et Penarpont – et les deux plus gros villages de la commune du canton de Daoulas – le bourg et Kerascoet – furent représentés tout au long de la période censitaire par un des leurs au moins. Exceptionnelle dans le cas des gros hameaux pourvoyeurs de mandants, le déficit de participation fut le lot commun des innombrables petits villages à un ou deux électeurs. À Nizon, ces hameaux représentaient, en 1832, 46 des 57 cellules censitaires et comprenaient 57 % des mandants; 6 des 7 écarts qui ne furent pas représentés le jour du scrutin compaient un seul censitaire. La défaillance de ces villages était encore plus flagrante en 1840. Le bas étiage de la mobilisation (taux de participation communal : 28,43 %) consacrait leur intégration intermittente au territoire politique en formation : sur les 49 hameaux à 1 ou 2 électeurs qui rassemblaient les deux tiers des censitaires, 35 (sur

les 36 abstentionnistes) devenaient, au moment de la consultation, des segments disjoints de l'espace électoral. L'analyse des résultats dans les autres communes permet de généraliser le phénomène observé à Nizon. Aisément remise en cause par l'abstention de son ou de ses deux électeurs, l'insertion du petit hameau dans le champ politique et spatial de sa circonscription fut discontinue et hasardeuse. Se confirme ainsi un trait saillant de la géographie électorale communale : la fragilité politique des écarts qui ne disposaient pas d'une base censitaire suffisante pour se prémunir contre les défections des mandants. La structuration des territoires politiques locaux qui passait par l'adhésion renouvelée des électeurs à l'acte du vote s'appuya en priorité sur les villages aux plus forts contingents de mandants. Point de jonction – et en théorie de fusion – des cellules infracommunales distinguées par le cens, l'urne fut aussi le révélateur d'une armature spatiale articulant autour de quelques points nodaux des portions de territoire fluctuant au gré des pratiques (individuelles ou collectives) et des évolutions sociales. Si le territoire politique communal fut, à bien des égards, sous la monarchie de Juillet, un territoire morcelé, son morcellement ne se caractérisa pas toutefois par la formation d'isolats abstentionnistes. Des hameaux solidarisés ou désolidarisés ponctuellement du champ électoral communal, des enclaves mouvantes et non des isolats, des interstices bouchés lors d'une échéance tandis que d'autres s'ouvraient : c'est ainsi que nous pouvons penser le territoire politique légal. Disséminés dans leur circonscription, ces villages au fonctionnement électoral majoritairement alternatif ne formèrent jamais – par juxtaposition, influences réciproques, coalition, capillarité – des zones en rupture de contiguïté. Si le *synœcisme* électoral prévu pour « refonder » l'unité communale créa, par contrecoup, de la singularité, il ne produisit ni n'alimenta des forces centrifuges.

Les rapports de force – s'ils existèrent – sont donc à chercher ailleurs. Dans le poids des hameaux dans l'urne, par exemple. À la différence de la tendance globale observable dans le cadre de la mobilisation des mandants, aucune conclusion n'est généralisable ici. Ce sera là notre troisième et dernière constatation. Si à Mahalon, les gros villages furent sous-représentés dans les boîtes du scrutin, c'est l'inverse qui se vérifia, en revanche, à Nizon. Au Folgoët comme à L'Hôpital-Camfrout, petits et gros écarts se firent tout autant les aiguillons de la participation. Comparons. En 1837, les 48 hameaux à 1 et 2 électeurs de Nizon (64 électeurs) accueillirent 62,74 % de l'électorat communal et donnaient 56 % des votants. Le déficit se confirma : les petits hameaux électoraux (48 en 1843, 54 en 1846) qui abritaient respectivement, en 1843 et 1846, 63 % et 64,80 % du corps électoral, comptaient pour 53,12 % et 61,53 % des bulletins déposés dans l'urne. Les principaux villages assuraient non seulement la continuité territoriale mais ils contribuaient surtout à renforcer le flux de la mobilisation : les 5 plus gros hameaux (26 % des électeurs communaux en 1843 et 22,85 % en 1846) envoyaient 34,37 % (11 votants sur 32) des mandants présents en 1843 et 28,84 % (15 votants sur 52) en 1846. À Mahalon, en revanche, la fréquentation des urnes fut d'abord le fait des écarts à l'assise censitaire la plus

étroite. En 1837, les 6 plus gros hameaux (33 électeurs) représentaient 29,20 % des électeurs communaux et seulement 11,90 % des votants ; les 39 hameaux à 1 et 2 électeurs formaient 53,09 % du corps électoral et leurs 27 votants comptaient pour 64,30 % dans le total des participants. On dénombrait, en 1846, 5 votants parmi les 24 électeurs qui étaient installés dans les 4 plus gros villages de la commune (11,62 % des 43 votants pour 22,42 % des 107 mandants) et 25 votants parmi les 52 électeurs qui étaient domiciliés dans les 40 petits villages (58,13 % des votants pour 48,59 % des mandants). Les hiérarchies électorales potentielles qui se donnaient à lire sur les listes censitaires ne se réfléchissaient pas dans l'urne au moment des résultats. On pourrait multiplier les exemples. En vain.

Au moment des élections, le territoire politique ne fut pas soumis, dans le cadre des circonscriptions non sectionnaires que nous avons étudiées, à la concurrence de forces centrifuges et centripètes. Celles-ci existèrent peut-être, mais elles restent indiscernables pour l'historien. Les échéances municipales ne provoquèrent pas un écartèlement communal. Des coalitions d'intérêt ne justifiaient pas, par exemple, une alliance des écarts de campagne contre des bourgs maigrichons. La version classique de la lutte des habitants du plat pays contre ceux de l'agglomération, dont le pugilat électoral pouvait être un des moyens d'action, ne concerna pas Nizon, Le Ponthou, L'Hôpital-Camfrout, Le Folgoët et Mahalon. Des chefs-lieux ne satellisèrent pas des hameaux, des hameaux n'exercèrent pas leur tutelle sur des chefs-lieux. Si des rapports de force territoriaux travaillèrent les microcosmes – même dans des communes apparemment « homogènes » –, force est de constater qu'ils ne s'exprimèrent pas sous une forme comptable : les villages qui disposaient des plus gros bataillons de mandants n'étaient pas forcément les mieux représentés devant puis dans l'urne. Et inversement. Aussi, seul le passage d'une géographie électorale à une géographie municipale permettrait-il de mieux cerner les éléments qui, au-delà des simples ratios électoraux, intervinrent dans la construction des territoires politiques. Quant à la conscience qu'eurent les individus, dans leur commune, de la morphologie et de la consistance de ces territoires, avouons ici notre ignorance et notre incompetence. Les sources manquent cruellement pour déterminer cet arrière-plan à la fois collectif et subjectif. Imaginons alors que l'élection, par les mouvements (presque « browniens ») et les parcours qu'elle fit naître – même si le déplacement, surtout le dimanche d'une élection, n'était pas exclusivement motivé par l'échéance politique –, contribua à rendre plus palpable un espace communal-communautaire dont les déchirures momentanées (les villages abstentionnistes) n'atténuèrent ni le sens ni la prégnance ni la portée²². Suggérons, enfin, que la répétition des défaillances électorales de certains hameaux, ou au contraire, la régularité politique de quelques autres purent entrer en résonance avec des représentations du microcosme que différentes pratiques du territoire avaient

22. FABRE, D., « Une culture paysanne », dans BURGUIERE, André et REVEL, Jacques (dir.), *Histoire de la France. Les formes de la culture*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 121-216 et 178-180.

déjà engendrées. La connaissance intime, individuelle, du maillage territorial s'enrichissait ainsi d'un élément supplémentaire qui venait contredire ou accentuer l'idée et l'image que des individus s'en étaient faites. Droit distinctif par essence sous la monarchie de Juillet, le suffrage se révélait être aussi, de par les usages différenciés qui en étaient faits, un instrument d'observation, d'évocation et d'imagination des autres : ceux qui, installés parfois à l'autre bout de la commune, avaient fait le choix de glisser un bulletin dans l'urne... ou de ne pas se déplacer.

Le bocage de la République Une nouvelle cohérence territoriale

La République au bocage fut à la fois une évolution et une transformation du territoire politique local. Évolution, parce qu'elle accentua la territorialisation de la procédure démocratique entamée sous la monarchie de Juillet. Transformation, car elle modifia – ou fut susceptible de modifier – l'armature de l'espace communal-communautaire. Ce sont ces métamorphoses que nous allons maintenant étudier. En niant le cens, le suffrage universel éliminait de fait les lignes de fracture intracommunales nées de cette marque de distinction qui avait été, non seulement un discriminant politique et social, mais aussi le prescripteur de la ségrégation spatiale. La République raccommoait le territoire. Elle égalisait les segments de chaque circonscription. En abolissant la référence à l'imposition, tout en conservant une durée de domiciliation nécessaire, elle incluait des hameaux qui avaient été tenus à distance de l'urne et de la vie politique municipale depuis l'Empire quelquefois. Les limites du territoire politique épousaient les limites de la commune, dans sa multiplicité sociale et dans sa diversité spatiale. À quelques cellules près : lorsqu'un village n'était habité que par des femmes (des veuves en particulier) et/ou des hommes sédentarisés depuis peu. Éliminés du territoire politique légal sous le régime de Juillet, des écarts purent donc se faire représenter pour la première fois en 1848. Dans les communes au peuplement dispersé, l'intégration de ces hameaux des confins électoraux eut une certaine ampleur : à Nizon, 10 anciennes enclaves s'ajoutaient aux 63 hameaux qui figuraient sur la liste censitaire de 1846 ; à Mahalon, 8 anciennes enclaves se joignaient aux 55 hameaux qui avaient pu prendre part au dernier renouvellement de 1846 ; au Folgoët, 4 nouveaux hameaux apparaissaient sur l'inventaire dressé pour les élections du 30 juillet.

L'élimination du cens provoquait un nivellement du territoire politique et un bouleversement qualitatif et quantitatif de la géographie de l'électorat. En premier lieu, la pyramide électorale changeait. 2 des 5 plus gros hameaux censitaires de Nizon ne faisaient plus partie des 5 plus gros hameaux de 1848. La richesse des écarts s'effaçait devant le nouveau critère qui importait : la densité des hommes de plus de 21 ans. En second lieu, l'augmentation sensible du nombre des mandants ne se répercuta pas partout de la même façon : les anciens petits villages censitaires à 1 ou 2 électeurs ne

virent pas forcément le nombre de leurs représentants enfler proportionnellement. Un exemple : 6 des 26 hameaux à 1 électeur de Nizon en 1846 conservèrent deux ans après leur unique mandant. Le suffrage universel avantagea les écarts les plus populeux qui, s'ils n'avaient pas toujours été les plus à même de peser sur le cours électoral des échéances de la monarchie de Juillet, avaient été cependant rarement réduits à la portion congrue. En dernier lieu, le nouvel équilibre politique faisait émerger un endroit essentiel : le bourg. Jusqu'ici, nous en avons peu parlé pour une raison : à l'exception du Ponthou, les chefs-lieux ne se s'étaient guère distingués des autres hameaux par un électorat beaucoup plus abondant pendant la période censitaire. 1848 conférait aux bourgs une dimension inhabituelle à laquelle peu avaient pu prétendre jusque-là. Pour la première fois, la coalescence d'une base électorale élargie et des pouvoirs administratifs dont ils étaient investis donnait à ces épices centres des consultations une autorité et une présence symbolique tout à fait exceptionnelles. Emblématique jusqu'à l'excès, la croissance exponentielle du nombre des mandants et des votants à L'Hôpital-Camfrout témoignait d'un processus de centralisation en cours : 6 des 9 électeurs (27,27 % des votants et 23,68 % des électeurs de la commune) qui vivaient au bourg en 1846 avaient pris part au dernier renouvellement triennal de la monarchie censitaire ; en 1848, 41 des 53 électeurs (44,08 % des votants et 34,41 % des électeurs) déposaient un bulletin dans l'urne. Le suffrage universel, outre qu'il faisait converger davantage de votants vers les bourgs, promouvait généralement ces chefs-lieux à une place qu'ils n'avaient pas pu occuper avant dans le maillage communal : point d'aboutissement de centaines d'électeurs – dans la plupart des circonscriptions –, ils devenaient les centres de moins en moins virtuels de territoires politiques naguère rétrécis, compartimentés et polycentriques. En cela, la macrocéphalie du Ponthou, qui ressemblait davantage aux gros bourgs varois qu'aux médiocres villages bas-bretons, matérialisait sous la monarchie de Juillet – et *a fortiori* sous la République²³ –, de façon un peu anachronique si l'on veut, la polarisation qui accompagna la démocratisation du droit de vote. Le *synœcisme* de 1848 fabriqua non seulement du territoire mais il créa aussi de la centralité²⁴.

Le territoire politique « refondé » sous la République doit être perçu comme le mélange, théorique et concret, des cellules villageoises qui peuplaient toute commune. L'arasement des frontières intérieures qu'avait érigées le cens se solda par une catalyse spatiale qui fit de chaque hameau – ou presque – un atome s'associant au fonctionnement électoral de la molécule communale. Au Ponthou, au Folgoët, tous les villages furent représentés par au moins un de leurs mandants lors du scrutin de juillet 1848. Quelques hameaux restèrent toutefois en retrait : à L'Hôpital-Camfrout, 3

23. Au bourg étaient domiciliés 23 des 24 électeurs communaux de 1846 et 91 des 97 électeurs de 1848.

24. ABELES, M., « L'Anthropologue et le politique », *L'Homme*, 1986, t. 97-98, p. 191-211 et 195-196. Sur la question de la segmentation territoriale et de la centralité, voir BALANDIER, G., *Anthropologie politique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1995, p. 161-169.

sur 22; à Mahalon, 4 sur 63; à Nizon, 10 sur 78. Si l'unification fut incomplète dans ces trois cas, elle fut bien moins incomplète que lors des renouvellements de la période censitaire. L'addition des villages abstentionnistes et des villages qui ne disposaient pas d'électeurs révèle, en effet, au plus haut niveau de la mobilisation territoriale, un spectre beaucoup plus rétréci : à L'Hôpital-Camfrout, en 1843, 4 hameaux²⁵ (18,18 %) ne participaient pas, d'une façon ou d'une autre aux échéances municipales; 30 hameaux²⁶ de Nizon (37,50 % des écarts), en 1832, et 20 hameaux²⁷ de Mahalon (45,45 %), en 1840, n'étaient pas alors représentés. L'inachèvement de la fusion sous la République était sans commune mesure avec les inachèvements précédents. L'attraction du suffrage universel et la conscience partagée par la majorité des habitants d'un moment exceptionnel eurent raison des indéterminations anciennes qui avaient troué le territoire politique communal. Cette conclusion vaut pour toutes les communes. À Mahalon, l'éloignement de Kervénéolic (6 électeurs) et de Keresquer (7 électeurs), situés le premier sur les marges méridionales de la circonscription et le second sur sa lisière orientale, n'entrava pas la marche de huit mandants vers le chef-lieu. Les répercussions du suffrage universel sont ici flagrantes. La monarchie de Juillet avait fait de ces deux villages qui comptaient parmi les plus pauvres de la commune des enclaves territoriales, des espaces effacés, politiquement « déterritorialisés » si l'on veut. Leur excentration ajoutait à la misère de leurs habitants un supplément d'exclusion. La République permettait, pour la première fois, un accès au centre. De Keresquer – 7 ménages dont 2 composés de mendiants, 23 habitants en 1846 – partirent vers le bourg les quatre journaliers Pierre Jolivet, 55 ans environ, domanier d'un minuscule convenant de 11 ares, accompagné de son fils Alain, 23 ans, Pierre Donnars père (50 ans environ), propriétaire d'un demi-hectare, et Pierre Donnars fils (près de 30 ans). Le domanier Pierre Durant, le tailleur Jean Vigouroux, le tisserand Jean Kerveillant – domanier du marquis de Plœuc pour un convenant de 3,8 hectares – et le journalier Corentin Durant convergèrent quant à eux de Kervénéolic – 6 ménages dont 4 composés de journaliers et 19 habitants en 1846 – vers une urne pour une expérience qu'ils n'avaient jamais encore eu l'occasion de faire. À l'aune de ces cinq communes, et en extrapolant, l'on peut donc suggérer que les consultations municipales de 1848 furent, dans de nombreuses communes²⁸, un moment partagé par l'ensemble de la communauté. L'élection irradiia la plupart des circonscriptions et les votants irrigèrent des territoires politiques transformés et dilatés.

Reste une dernière question, celle des effets possibles du suffrage universel sur une plus grande polarisation des votants. En d'autres termes, il

25. 3 hameaux abstentionnistes et 1 hameau sans un électeur censitaire.

26. 7 hameaux abstentionnistes et 23 hameaux sans un électeur censitaire.

27. 7 hameaux abstentionnistes – la statistique porte ici sur les hameaux qui n'ont pas participé à au moins un tour de la séance électorale (il y eut 2 scrutins à 2 tours) – et 13 hameaux sans un électeur censitaire.

28. Même si nous savons fort bien que comparaison n'est pas raison...

s'agit de vérifier si la centralité afférente à l'établissement du droit de vote pour presque tous les hommes se traduit, dans les faits, par un renforcement d'une dynamique centripète. Les mandants firent-ils de leur distance à l'urne un critère favorisant soit leur participation, soit leur abstention? Les résultats qui portent toujours sur notre modeste échantillon – à l'exception de la commune-bourg du Ponthou pour laquelle la question n'a pas de sens – sont extrêmement contrastés. L'étude de la mobilisation de certains hameaux, regroupés en fonction de leur plus ou moins grand éloignement de l'urne, fait apparaître des nuances telles qu'il nous est impossible d'établir une règle qui serait vérifiée à chaque fois. Pour autant, une tendance se dessine. Sous la monarchie de Juillet, la position périphérique des villages ne fut pas le facteur discriminant que les autorités municipales se plurent fréquemment à avancer pour légitimer l'abstention. Sauf à Mahalon, la participation ne fut pas toujours proportionnée à la distance kilométrique qui séparait l'urne de ses votants. L'honneur d'être électeur, l'affirmation de soi, le plaisir d'éprouver sa distinction, la nécessité de représenter son village suffirent à faire marcher des électeurs quelquefois très éloignés du chef-lieu. Le suffrage universel apportait des changements. Paramètre mineur pendant la période censitaire, la proximité de l'urne devint un élément favorisant la participation sous la République. La centralité exaltée par le régime de Février se doubla donc d'un processus de centralisation.



Le lacs des chemins, l'atomisation du peuplement, la diversité des terroirs. Autant de notions qui entrent dans la définition du bocage, ce paysage en construction²⁹, et tendent à alimenter, implicitement souvent, deux images complémentaires et symétriques : les retrouvailles de la population communal-paroissiale au bourg le dimanche ; le refoulement des hommes sur leurs parcelles pendant la semaine³⁰. Des images suffisamment puissantes (et contraignantes) qui incitent souvent à plaquer l'isolement, l'excentration, et une certaine forme de l'individualisation – érigés fréquemment en paradigmes simplistes – sur toutes les activités humaines de ces sociétés bocagères. La fragmentation de l'espace condamnerait ainsi l'individu reclus à l'abstention. La situation fut pourtant plus compliquée, ainsi que nous avons essayé de le montrer. Fondatrice d'un territoire politique communal, l'élection municipale fut, dès la monarchie de Juillet, un de ces moments exceptionnels pendant lequel la communauté pouvait éprouver son unité. En faisant du suffrage universel le dénominateur commun des droits politiques de la presque totalité des citoyens, la République de 1848 contribua à cette genèse territoriale : achèvement du *synœcisme*, trans-

29. ANTOINE, Annie, *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2002, p. 47.

30. SEGALEN, Martine, « La difficulté de définir une population en pays d'habitat dispersé : l'exemple de Saint-Jean-Trolimon (Sud Finistère) », dans JACQUARD, A. (dir.), *L'étude des isolats. Espoirs et limites*, Paris, Association anthropologique internationale/École pratique des Hautes Études-Institut national d'études démographiques, 1976, p. 57-64.

formation des équilibres censitaires avec l'exhaussement du chef-lieu comme épice de l'espace politique. En forçant le trait, l'unité des cortèges d'avril dans ce qu'elle révéla d'un « peuple-totalité³¹ » se rétracta, trois mois après, à l'échelle communale : dans cette participation des hommes et des hameaux à la symbiose communautaire³². Au « bocage censitaire » de la monarchie de Juillet – la haie matérialisant en quelque sorte la segmentation du territoire – faisait désormais place une « champagne républicaine » – le bourg matérialisant un espace ouvert – : deux figures d'un paysage politique en pleine genèse qui participèrent indéniablement à la fabrication d'une individualisation et – lâchons encore une fois le grand mot – d'une identité communales.

31. ROSANVALLON, Pierre, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2002, p. 39 et 53-55.

32. Les instructions du Ministre de l'Intérieur au préfet, à propos de l'organisation de l'élection générale partielle du 21 septembre 1851, rappelaient incidemment le rôle essentiel de l'urne dans la fusion : « Les bulletins seront ensuite jetés dans l'urne du scrutin et confondus avec ceux des autres électeurs » (Arch. dép. du Finistère, 3 M 160, lettre du 28 août 1851).

RESUME

Quel put être le rôle du bocage dans l'élaboration d'une morphologie particulière de l'espace politique finistérien ? Au-delà des innombrables récriminations contre l'impraticabilité des chemins ou la distance au bourg, l'expérience du suffrage – et du suffrage universel, en particulier – alimenta la construction d'un territoire politique communal et cantonal spécifique, dont la centralisation au chef-lieu – là, où l'on votait – s'exerça au détriment des forces centrifuges (les hameaux). Dans une société bocagère atomisée, l'unification communale en devenir passait ainsi par le retour fréquent devant les urnes. Aussi, la Seconde République qui imposa une salve électorale sans précédent apparaît-elle, à bien des égards, comme une période majeure dans la consécration d'une nouvelle territorialisation du politique. Objet et moyen de la dévolution du pouvoir, le suffrage permet donc d'appréhender les forces qui travaillèrent souterrainement un champ politique enraciné dans des pratiques et des représentations du territoire. Les discours sur la nécessité de mettre en place des sections au moment des élections générales, l'analyse fine des résultats électoraux permettent à l'historien de réfléchir sur la fabrication de ce territoire politique qui se confondit de plus en plus avec les limites communales.

ABSTRACT

What could be the role of bocage in the making of the particular morphology of the Breton political space? Beyond numerous complaints against the impracticable dirt tracks and the too long distance to the community town (the "bourg"), the vote experience – and the universal vote experience in particular – contributed to the construction of a specific community and canton political territory. In a fragmented bocage landscape society, the community unification supposed frequent contacts with ballot boxes. By imposing an unprecedented electoral salvo, the French Second Republic appears a main period for the consecration of a new territorialisation of the policy. Object and means of devolution of the power, the vote allows to apprehend forces which worked on a political field implanted in territory experiences and representations. Discourses about the creation of necessary sections, electoral results analysis lead to think about the making of that political territory which merged more and more into community borders.